

LES
MANUSCRITS DE MAYNARD

CONSERVÉS
A LA BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE

Etude bibliographique, accompagnée de pièces inédites

PAR
CH. DROUHET



PARIS
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1908

Domnului . . . Bogdan,
în semn de profund respect,
Ch. Brauket

LES MANUSCRITS DE MAYNARD

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE

In. 23.525

240238

LES
MANUSCRITS DE MAYNARD

CONSERVÉS

A LA BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE

Etude bibliographique, accompagnée de pièces inédites

PAR

CH. DROUHET



Donațiunea
ION BOGDAN

PARIS
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1908

Cette étude a été lue le 14 janvier 1907, à l'Ecole des Hautes-Etudes, cours de M. Abel Lefranc (Histoire littéraire de la Renaissance). Nous n'aurions pas voulu priver la thèse, que depuis trois ans nous préparons sur le poète Fr. Maynard, de l'un de ses éléments d'intérêt. Mais nous venons d'apprendre qu'un travailleur de province, qui, après nous, s'est occupé des manuscrits de Maynard conservés à la bibliothèque de Toulouse, se propose d'en tirer quelques poésies inédites. Le mérite — si mince fût-il — d'avoir le premier découvert les pièces que nous reproduisons ici, et de les avoir accompagnées d'un commentaire critique, nous revenant, nous n'avons pas voulu renoncer à nos droits de priorité. Les lecteurs accueilleront, espérons-le, avec indulgence cette étude provisoire, dans l'attente de l'ouvrage plus étendu sur Maynard, que nous serons bientôt en mesure de leur offrir.

CH. D.

Paris, le 16 janvier 1908.

LES MANUSCRITS DE MAYNARD

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MSS. — La Bibliothèque municipale de Toulouse possède deux cahiers autographes du poète Fr. Maynard (1582-1646), catalogués sous les nos 843 et 844. Le premier, relié en maroquin, contient 279 ff. qui ont 346 mm. de longueur sur 235 mm. de largeur. Le deuxième, cartonné, n'a que 51 ff. qui ont 333 mm. de longueur sur 225 mm. de largeur. A la feuille 2 de ce cahier a été épinglée — on ne saurait dire par qui ni à quelle date — une lettre de 3 pages, s. l. n. d., qui offre la signature de Maynard. Ces mss. contiennent des brouillons de lettres, des poésies inédites, des fragments, des ébauches de poésies publiées, mais qui présentent ici des variantes et des corrections intéressantes. De plus, le poète y a recopié quelques pièces en prose et en vers d'écrivains contemporains.

PROVENANCE. — Le catalogue ne nous apprend rien sur la provenance de ces mss. — P. Blanchemain (Préf. de son éd. du *Philandre* de M. — Genève 1867) a eu tort d'avancer qu'ils avaient appartenu à Labouïsse-Rochefort, l'auteur de *Lettres biogr. sur le poète Fr. M.* (rédigées en 1828, publiées à Toulouse en 1846).

Quelques années avant que ce publiciste consultât les textes en question, la *Biogr. toulousaine*. (Paris, Michaud, 1823), en parlait comme de mss. appartenant à la bibl. du Collège-royal de Toulouse — l'actuelle Bibl. de la ville. Selon les renseignements que M. Massip, le conservateur de cet établissement, a bien voulu nous donner en févr. 1906, ces deux cahiers proviendraient de la bibliothèque offerte à la ville par l'archevêque Loménie de Brienne. Ajoutons que ces mss. faisaient vraisemblablement partie de la collection du poète-magistrat Lefranc de Pompignan, dont Loménie s'était rendu acquéreur en août 1785. Rappelons que les mss. de M. ont dû être longtemps conservés à Saint-Céré dans le Quercy et que Lefranc, président à la Cour des Aides de Montauban, descendait d'une vieille famille quercynoise, représentée à l'époque de notre poète par Géraud Lefranc, président au présidial de Cahors et plus tard à la cour des Aides de Montauban. Les marques extérieures de ces cahiers viennent à l'appui de notre supposition. En effet, l'étiquette qu'ils portent au dos est découpée en étoile comme le sont celles qui se trouvent sur des volumes ayant indubitablement appartenu à Lefranc. (Ainsi sur un ex. des lettres de M. avec signature de Lefranc; sur un exemplaire du *Parnasse français* de Titon du Tillet avec envoi de l'auteur, etc...).

CRITIQUE DE LA MANIÈRE DONT LABOUISSÉ ROCHEFORT ET GARRISON SE SONT SERVIS DE CES MSS. — Labouïssé-Rochefort (o. c.) est le premier qui ait tiré de ces mss. des poésies, des variantes et des lettres inédites. — Dans l'éd. des *Œuvres poétiques de M.* (3 vol., 8°, Paris, 1885-1888), G. donna de nouvelles poésies inédites et rapporta des variantes aux pièces qui figurent soit dans les œuvres de M. publiées en 1646, du vivant du poète, soit dans quelques anthologies antérieures à cette date. Ni L. R. ni G. n'ont procédé avec tout le soin désirable aux reproductions qu'ils ont données d'après ces mss.

Ainsi L. R. (o. c. p. 216-233) a extrait du ms. 843 une longue lettre qui, d'après lui, donnait des détails précieux sur les relations de M. avec Richelieu, Marie de Médicis etc. En réalité, l'inédit qu'il offrait au public, n'était que la copie incomplète de deux lettres de Malherbe, publiées pour la première fois dans le *Récueil*

de *Lettres nouv. de Faret* (Paris, 1617). La première de ces lettres, datée sept. 1625 par Lalanne (*Œuvres de Malh. Coll. des gds. écrivains*, III p. 89), est adressée à Balzac; la deuxième, du 10 septembre 1625, à Racan. — L. R. se trompe encore en attribuant à M. un rondeau à Cytois (1), et G. en l'insérant dans son éd. (II. 301), ne s'est pas aperçu lui non plus, que cette petite pièce était de Boisrobert (2), le facétieux ami du médecin bien connu de Richelieu.

Il est difficile de distinguer des propres productions de M., les copies que le poète a faites de pièces étrangères, vu qu'il ne s'est pas donné la peine de l'indiquer sur ses cahiers. Notons que notre écrivain a transcrit (ms. 843 ff. 243-245 et 247) deux lettres de Balzac, insérées plus tard dans les recueils de lettres et dans les œuvres complètes du grand rhétoricien (3). Des fragments que Balzac a empruntés à certains de ses propres écrits et des passages non publiés, constituent une troisième lettre de cet écrivain, celle-ci inédite (4). Ecartons aussi une faute du catalogue qui attribue à tort à M. un petit poème transcrit ff. 46, v.-48 du ms. 844 (5). C'est une épître marotique de Sarrasin, et le titre exact en est, non l'*Amour désarmé*, mais *Galanterie à une Dame à qui on avait donné en raillant le nom de souris* (6). On retrouve dans les *Pièces nouvelles* de M. (Toulouse 1638), mais avec la spécification qu'elle a le Comte de Clermont pour auteur, un

(1) Ce rondeau ne se trouve plus aujourd'hui dans les mss. cités. S'y trouvait-il au moment où L. R. les étudiait? Nous en doutons, et nous pensons que L. R. l'aura copié d'après un autre texte, et, par une erreur de notes, l'aura donné comme figurant dans les cahiers autographes de M.

(2) Cf. les *Œuvres poét. du sieur de Boisrobert*, p. 47, à la suite de ses *Épîtres*. Paris, 1647.

(3) Ce sont les lettres 4 et 48 du I. V. Ed. in-f° 1666.

(4) M. l'a recopiée aux ff. 241, v., 243, r. du ms. 843. Nous la publions avec une étude sur J. L. Guez de Balzac, dans le numéro du trimestre courant de la *Revue d'Hist. litt. de la France*.

(5) L'écriture des ff. 47, v., et 48, r. et v. qui contiennent la fin de cette pièce, ainsi que l'écriture des ff. 37, v., et 38, r., ne semble pas être celle de M.

(6) Cf. *Œuvres de Sarrasin*. Paris, 1696, p. 365 et s.

dizain qu'on lit aussi à la f. 151 du ms. 843, avec d'insignifiantes variantes.

On peut douter de la paternité de deux priapées du ms. 843. L'une : *l'Amour, le désespoir, la rage* (f. 52, v.), a été donnée par M. A. Van Bever comme étant de Sigogne, ce qui n'est pas très sûr, car les attributions d'un recueil du genre du *Cabinet satyrique* ne sont pas toujours exactes. L'autre priapée : *Sigismonde est la plus friande...* (f. 239), figure dans un recueil de vers de la fin du xvii^e siècle, sans nom d'auteur. M. Lachèvre (*Bibliogr. des recueils coll. de poésies de 1597-1700*. Paris 1901. T. III p. 236) l'a citée comme étant de Carlinças. M. l'ayant écrite sur son ms. vers 1640 et Carlinças étant né en 1617, nous doutons fort que l'attribution soit exacte et qu'un poète d'une réputation bien établie ait copié les vers d'un obscur rimailleur. S'il y a des textes (M. Lachèvre n'en cite pas) qui prouvent que cette pièce est vraiment de Carlinças, il se pourrait que ce poète l'ait prise dans une des collections manuscrites d'épigrammes « gaillardes » de M. et l'ait donnée comme étant de son invention.

Il est fâcheux que L. R. ait souvent mal lu les textes qu'il reproduit. Ainsi, il a complètement défiguré le v. 11 de l'épigramme « sur la grossesse de la reine » (2), en publiant : *Que de remparts ensevelis*, au lieu de : *Et que de remparts démolis*, ou de la leçon marginale : *Et que de Roys ensevelis* (ms. 843, f^o 190, v.). De même, il dénature complètement l'ép. sur la misère de la France au temps de Richelieu (3), en mettant (v. 3) : *Le diable enlève tes deniers*, au lieu de : *La taille enlève...*; (v. 12) : *X. fuit et n'espère plus rien*, à la place de : *Gagnons tout et n'espérons rien*. Que dire d'une variante inédite du rondeau : « Sur la mort

(1) *Les Poètes satyriques des XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, 1903, p. 76.

(2) Cette épigramme de même que toutes les pièces inédites données par L. R. et qui n'ont pas été recueillies par G., ont été reproduites par MM. DURAND-LAPIE et LACHÈVRE, dans leur brochure : *Deux homonymes au XVII^e siècle, F. Maynard et Fr. Ménard*, Paris, 1899, et par M. LACHÈVRE, dans le t. I de sa *Bibliogr.* — V. *Deux hom.*, p. 116.

(3) V. *Deux hom.*, p. 120.

d'un favori? » (1). L. R. saute le v. 7 : *Par le mesme art qu'il mettait en usage*, ce qui rend boiteux le rondeau, et par les lectures fautives des v. 6 : *Mais sa faceur ravit son parentage*, au lieu de : *Soubs sa faceur revit son parentage*, et 13 : *Demandez voir à ces vieux importants*, au lieu de... à ces *preux importants*, il change complètement le sens de la pièce. — Garrisson a commis lui aussi quelques fautes de lecture bien étranges. Dans un ballet (III, 298) qu'il a donné comme étant inédit, mais qui a paru dans le *Recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan*, etc., Paris, 1630, il fait dire à Orphée, v. 8 et 9 : *Le sanguinaire orgueil des plus fiers animaux* — *Aujourd'huy me resserre*, et se donne la peine d'expliquer, dans une note, que *resserre* veut dire « prépare ». Avec ou sans cette substitution, ces vers sont incompréhensibles. La bonne leçon est celle de la f. 59, v. du ms. 843, que G. a lue trop vite : *Aujourd'huy me reverre*. L'anthologie de 1630 concorde sur ce point avec le ms.

M. Lachèvre a baissé de dix-sept à treize le nombre des pièces inédites que G. a extraites des mss. de Toulouse, vu que quatre d'entre elles avaient été déjà imprimées. On peut baisser davantage ce chiffre. En effet, le sonnet : *Quel esprit me retient parmi les courtisans* (III, 302), n'est qu'une variante sans importance du sonnet : *Mes veilles qui partout se font des Partisans* (III, 55), et deux fragments publiés par G. sous des numéros différents (III, 301 et 302) forment en réalité une seule pièce satirique. La collation de la transcription de cette pièce aux ff. 28, v., 29, r. du ms. 844, avec les rédactions qu'en présentent les ff. 32, r., du même ms., et 24, v. du ms. 843, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet et permet même d'affirmer que des deux fragments de l'édition G., le second en constitue les strophes initiales, tandis que le premier en présente la fin (2).

Les cahiers de M. contiennent un grand nombre de vers détachés ou de fragments, que le poète y jetait au hasard de son inspiration ou de ses lectures et qui devaient servir d'amorce à

(1) M. L. en a donné une variante différente, d'après des recueils du XVII^e siècle. *Deux hom.*, p. 112.

(2) Les lettres 122 et 265 de M. contiennent deux quatrains inédits de cette même poésie.

des épigrammes, à des stances, etc. Présenter ces vers ou ces fragments sans indiquer l'endroit où plus tard le poète les a encadrés, les donner comme étant inédits, est une erreur que L. R. et G. ont commise et que nous relèverons ici. Ainsi, le quatrain « sur l'envie », reproduit d'après L. R. par Blanchemain et par M. Lachèvre (1), n'est que la pointe (2) d'une ép. de M. contre ses détracteurs (III, 80). — Les trois vers inscrits en tête du ms. 843, que G. a donnés comme inédits (III, 368), forment la pointe d'une ép. qui figure à la f. 100 du même cahier. M. a repris cette pièce pour en faire son ép. à Louis XIII sur la Rochelle mutinée (II, 189).

On ne saurait se rendre compte des règles qui ont guidé G. dans le choix de variantes qu'il a publiées dans les notes de son édition. Il cite celles du commencement d'un morceau, et néglige d'indiquer celles du reste de la pièce; il laisse de côté celles de certaines poésies et, ce qui surtout est regrettable, il a une tendance à éliminer les variantes renfermant des noms propres. L'histoire des relations littéraires et amicales de M. devient plus claire quand on sait que telles strophes offrent dans le ms. les noms de Balzac, de Bautru, de Chapelain, de Racan, de Sirmont, de Théophile, etc., ou ceux d'amis de M., comme Flotte, Pressac, l'abbé de Saint-Vincent, etc. On s'explique mieux le sens des ép. de M. contre les poésies froides et obscures de Robin et de Colin (III, 220 et 78), quand on sait qu'elles visent les vers de Marc de Maillet (cf. ms. 843, ff. 168 et 204). Grâce à une variante du ms. 843 (f. 236, v.), on apprend que le comte à qui le poète envoie une « étrenne » pour le jour de l'an (III, 220), est François, comte de Crussol, duc d'Uzès. De même, la variante du premier quatrain du sonnet : III, 56, bien que moins parfaite que la rédaction définitive, est cependant plus instructive :

Conte, dont les vertus qui charmeroient un Scite
Te font de tous costés tant d'illustres amis,

(1) *Poésies diverses de M.*, publiées par Blanchemain. Genève, 1867.
— LACHÈVRE, *Deux hom.*, p. 122.

(2) C'est la traduction littérale du v. 13 de la troisième satire, l. II, d'Horace.

Cesse d'estre pensif, ta belle Marguerite
T'a donné l'héritier qu'elle t'avoit promis.

Ce comte est encore François de Crussol, dont la femme, Marguerite d'Apcher, mit au monde, en 1642, son premier fils, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, futur gouverneur de Saintonge et d'Angoumois (cf. *Moréri*, art. Crussol).

AGE DES MSS. — 1^o MS. 844. — Maynard a écrit les mss. que nous étudions à des époques et dans des lieux différents. Il a élaboré le ms. 844, à Paris, en 1645, et au début de 1646. A la fin de 1644, il avait quitté sa lointaine province, afin de se rendre dans la capitale, où il espérait se faire bienvenir de la nouvelle Cour. Le poète voulait aussi y surveiller l'impression de l'édition définitive de ses *Œuvres poétiques* qui parurent en juin 1646. Trois ou quatre sonnets du ms. 844 furent certainement composés en 1645, à Paris (1). — Le brouillon de l'épître dédicatoire à Mazarin, de même que celui d'un avis au lecteur (2), montrent que le poète s'est servi de ce cahier à une date fort rapprochée de celle de la publication de ses poésies. Aussi les pièces qu'il y a recopiées offrent-elles peu de corrections et de retouches. Seules les pages sur lesquelles il a transcrit l'élegie de Daphnis pleurant la mort de sa fille, présentent de nombreuses variantes et de fréquentes ratures. M. avait publié, dès 1626, cette belle ode élégiaque. La douleur y est exprimée avec des accents tellement sincères qu'on est en droit de supposer que ces vers disent la première tristesse paternelle du poète. A Paris, en février 1645, il apprit qu'il était frappé d'un nouveau deuil dans la personne d'Anne, sa fille aînée. Cette perte raviva d'anciens souvenirs, et son cœur de nouveau affligé, lui dicta les remaniements qu'il fit subir à sa première inspiration.

2^o MS. 843. — Ce cahier présente un grand nombre d'ébauches et souvent les quatre ou cinq états successifs d'une même pièce. A côté, au-dessus ou au-dessous de certains mots de

(1) Cf. III, 6 (ms., f. 6, v.); III, 44 (ms., f. 20); III, 55 (ms., f. 21).

(2) Le contenu de cet avis au lecteur a passé dans les épîtres dédicatoires à Mazarin et à Séguier qui figurent en tête du vol. de 1646. Voilà pourquoi le poète l'a supprimé.

la rédaction primitive, le poète a noté des expressions qu'il jugeait plus heureuses. En regard des vers biffés, il en a placé d'autres qu'il estimait mieux tournés. On peut déterminer d'une manière très précise l'époque à laquelle M. commença à se servir de ce cahier. Nous avons déjà dit que les ff. 12, v., 17, r., contiennent la copie de deux lettres de Malherbe de septembre 1625, publiées dans un recueil de 1627. D'un autre côté, les ff. 32, v., 60, v., renferment un certain nombre de poésies dont quelques-unes portent la mention : *Cecy est imprimé* ou *Cecy est déjà imprimé*, tandis que d'autres portent des mentions telles que : *Il faut faire imprimer*, *Plaise à M. de la Ganterie de faire imprimer cette pièce* ou *Cette pièce sera pour les Délices s'il plaist à M. de la Ganterie*, etc. Or, les poésies de la première catégorie figurent en 1626 dans le *Recueil des plus beaux vers* du libraire Toussainct du Bray, réédité l'année suivante sans changements ni additions. Les poésies de la deuxième catégorie figurent en 1630 dans l'édition remaniée et augmentée du même recueil. Pour désigner cette anthologie périodique, M. se sert du titre de *Délices de la Poésie française* qu'elle avait porté en 1615 (1). Du Bray, en y insérant alors à côté des productions de Malherbe et de Bertaut, de nombreuses pièces de M., avait consacré sa réputation littéraire. — Les ouvrages de Lottin et de La Caille sur les libraires-imprimeurs parisiens ne fournissent aucun renseignement sur M. de la Ganterie. C'était vraisemblablement la personne chargée par Toussainct du Bray de recueillir la matière de son anthologie. En tout cas, cet éditeur tint compte des désirs que M. avait exprimés dans ses annotations. Ainsi, en tête du ballet *Le Soleil à la Reine* (III, 222), le poète prie M. de la Ganterie de faire imprimer cette pièce avec les changements qu'il y a introduits. Effectivement, la stance *Ton esclat me surmonte* du Rec. de 1626-27, recopiée mais biffée à la f. 32, v. du ms., est remplacée en 1630, par la stance *Ton feu qui me surmonte*, écrite à la même page. Le vers 1 de la stance 4 était en 1626-27 : *Ma course vagabonde* ; il

(1) MALHERBE lui aussi, en parlant du *Parnasse français* qui succédait aux *Muses ralliées*, écrit le 8 fév. 1607 : « Les Muses ralliées ne sont point encore achevés ».

devient : *Ma lampe vagabonde*, dans le ms. ainsi qu'en 1630 (1), etc. Commencé vers 1628, ce manuscrit ne contient aucune pièce postérieure à l'épithaphe de Louis XIII († 14 mai 1643). On n'y relève aucune trace des pièces que M. composa pendant le reste de l'année 1643, ni de celles qu'il fit en 1644. (La Belle vieille, les sonnets au chevalier de la Valette, les sonnets à Séguier qui, en 1644, l'avait nommé conseiller d'Etat, etc.. L'ode à Alcippe n'y est représentée que par une strophe.) Une observation finale. En même temps que M. couvrait de son écriture les premiers feuillets de ce cahier, il en employait les derniers pour y écrire des brouillons de lettres ou des ébauches de poésies. En effet, les lettres de la f. 267, v. et de la f. 275, sont certainement, d'après les allusions qu'elles renferment, de l'année 1628. De même les ff. 277-279 contiennent la première rédaction des *Stances au Roi* et de la *Plainte de Cléon* qu'il a publiées seulement dans le Rec. de 1630. Ajoutons encore que M. laissait souvent des pages ou des moitiés de pages blanches, et que plus tard, son cahier tirant sur sa fin, il y revenait pour y transcrire de nouvelles pièces. Il arrive ainsi que parfois des textes de dates différentes se trouvent sur les mêmes feuillets.

LETRES, VARIANTES ET POÉSIES TIRÉES DU MS. 843. — Nous ne respecterons pas l'ordre d'après lequel ces pièces se succèdent dans le ms. 843, le seul qui offre aujourd'hui de l'inédit. Nous les reproduirons selon les périodes de la vie de M. auxquelles elles se rapportent.

M. déclare dans une épigramme qu'il fut destiné à la Muse « dès le premier jour de sa vie » (G. III. 96). Quelques strophes supprimées plus tard (2), nous apprennent que son père, Géraud de M., Conseiller au Parlement de Toulouse, encouragea ses dispositions pour la poésie (f. 142) :

- I. Mes parens qui me virent naistre
Sous le regne de Henry trois,
Dès mon avril me firent estre
Amy de l'ombre de vos bois.

(1) V. les notes de G., III, 351.

(2) Elles faisaient partie de l'ode en quatrains à Richelieu (III, 192).

C'estoit lors que les grands de France
Se piquoyent de vous rechercher,
Et qu'en despit de l'ignorance
Vous estiez du petit coucher.

Voici une variante du premier quatrain :

Nos beaux lis quand je vins à naistre
Estoyent dans la main des Valois,
Cette rencontre me fit estre
Amy de l'ombre de vos bois.

Ces vers nous font comprendre l'état d'âme de toute la génération d'écrivains, nés à la fin du xvi^e siècle. Ces derniers-venus de la Renaissance française se rappelaient, sous le règne du parcimonieux Henri IV, du sombre et austère Louis XIII, les largesses dont les Valois avaient aiguillonné le talent des Marot, des Ronsard, des Baïf, des Desportes, des Bertaut. Un ami de M., Guill. Colletet, en parlant de Pontus de Thyard, constate avec amertume : « Comme il vivait au temps des récompenses, c'est-à-dire sous le règne des Valois, il fut aimé de Henri II, favorisé de Charles IX... » Maynard connut, pendant deux ou trois ans, la protection du dernier rejeton de cette race artiste. On sait qu'en 1606, en qualité de secrétaire de Marguerite, l'épouse divorcée de Henri IV, il chanta les regrets de cette grande amoureuse pour la mort de Saint-Julien, son favori. La mobilité extrême de sentiments de Marguerite, qui arrivait souvent à détester ses *domestiques* les plus fidèles, fut probablement la cause pour laquelle M. ne garda pas longtemps sa place. En 1607, il signe avec la seule mention d'« avocat au Parlement » une pièce inédite faite en l'honneur de son père (1). En tout cas, à partir du 1^{er} janvier 1608, on ne relève plus son nom sur les états de la maison de Marguerite de Valois. Il est fâcheux que les registres de comptes de cette reine (2) présentent une lacune pour la période 1596-1608, ce qui nous empêche de savoir combien de temps M. occupa auprès d'elle l'emploi de secrétaire.

(1) V. Appendice.

(2) Arch. Nat. KK. 158-181.

Dans une épigramme adressée à son ami Laugier de Porchères, M. laisse percer ses ressentiments de n'avoir pas vu ses services mieux appréciés. Poète courtisan par excellence, après avoir vanté le charme des yeux de Gabrielle d'Estrées et pleuré la mort (10 avril 1599) de cette belle maîtresse de Henri IV, Porchères passa en Savoie à la cour de Charles-Emmanuel qu'il appelle son maître dans ses stances sur les *Courses* et la *Pastorale du Parc*, faites à Turin, devant son Altesse et publiées pour la première fois dans les *Muses ralliées* de 1603 (1). Revenu en France, il semble avoir fait en 1606 partie de la maison de la reine Marguerite, à en juger par son poème manuscrit de *Vénus affligée sur la mort d'Adonis*. Adonis n'est autre que le gentilhomme provençal Saint-Julien, l'amant de cette grande et « honneste dame » comme Brantôme appelle la reine Margot.

II (f. 39, v.). Porchères, l'honneur de nos jours,
O que vostre esprit est sublime,
Et que vos excellens discours
Sont polis d'une douce lime.
Mais quoi, pour acquérir du bien,
Tout cela ne sert plus de rien,
La France est ingrate au merite.
Retournés donc à Turin,
Vous y serés ce que Guérin
Est chés la Reyne Marguerite.

Ce Guérin, dont l'esprit était prisé plus que celui de Porchères et de M., n'était autre qu'un plaisant « appelé communément le fou de la Reyne Marguerite » (2).

On sait que Marguerite s'installa, lorsqu'elle déménagea du château de Madrid, à l'hôtel de Sens, l'ancienne demeure des archevêques de Sens, au coin de la rue du Figuier et de l'ancienne rue de la Mortellerie (l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville). — Peu après

(1) LACHÈVRE, *Bibl.*, I, 278 et IV, 172. — GOUJET, *Bibl. fr.*, XVI, p. 167. — PELLISSON et D'OLIVET, *Hist. de l'Acad.*, éd. Livet, I, 183, note.

(2) L'Estoile c. p. P. Paris et Monmerqué dans leur commentaire des *Historiettes* de TALLEMANT, I, 427.

son installation circulèrent quelques vers médisants rapportés par l'*Estoile* ainsi que par le *Divorce satyrique* (1). Il est curieux de remarquer qu'on rencontre aussi ces vers à la f. 39 du ms. 843 :

III. Comme Reyne elle devrait estre
Dedans la royale maison
Mais comme p... c'est raison
Qu'elle soit dans l'hostel d'un prestre.

Ce quatrain injurieux, qui n'a même pas pour excuse d'être spirituel, aurait-il M. pour auteur ? Serait-il une vengeance du secrétaire congédié ? Toujours est-il, qu'on a peine à croire que ces vers furent inscrits sur la porte de l'hôtel de Sens, tant qu'il fut habité par Marguerite, c'est-à-dire jusqu'au 7 avril 1606. L'audacieux qui aurait tenté de le faire, aurait risqué fort de se faire étriller par les gens de la reine, et ses vers auraient été effacés sur-le-champ.

Quelques années plus tard, nous retrouvons M., président au présidial d'Aurillac. Cette charge ne l'empêchait pas d'écrire des ballets pour de grands seigneurs, notamment pour Condé. Le ms. 843, f. 48, v., nous offre une épigramme inédite « pour Monsieur le Prince, représentant l'Espiègle, à un balet qu'il dança l'année 1615, un an devant sa prison » :

IV. Mon esprit est la vive source
De tous les bons tours des matois,
Et Paris n'a coupeur de bourse
Dont je n'entende le patois.
Aux industriels artifices
De mes nompareilles malices
Il est malaisé d'échapper.
Heureux celui que j'en dispense !
Je trompe qui me croit tromper
Et suis plus fin que l'on ne pence !

(1) Cités par MERKI, *La reine Margot et la fin des Valois*, p. 415, note.

Ce ballet fut certainement celui donné par Condé le 23 février 1615, aux jeunes magistrats du Parlement de Paris (1). Il voulait se servir de leur mécontentement des projets de Concini sur la suppression de l'hérédité des charges, pour les attirer dans ses intrigues contre la Cour. Le président Lejay, le conseiller Le Coigneux étaient de ses amis. Sully ne permit pas à son fils d'assister aux répétitions du spectacle projeté par M. le Prince : « Je vois bien que c'est, se plaignit celui-ci, vous voulez faire de mon ballet une affaire d'Etat ! » — « Nullement, Monsieur, répliqua le vieux ministre, tout au contraire, je tiens vos affaires d'Etat pour des ballets ». Un an après, Condé qui avait continué ses cabales contre le maréchal d'Ancre, fut arrêté au Louvre le 1^{er} septembre 1616.

Ce fut encore pour un ballet, donné cette fois en l'honneur de Condé, qu'il composa, en 1628, plusieurs stances et épigrammes. On en a publié un certain nombre sans indiquer les circonstances auxquelles elles se rapportent (2). Le jeudi 2 mars 1628, Condé, général des armées du roi en Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Lyonnais, fit à Toulouse l'ouverture des Etats de la Province. Il y prononça un long discours où il justifia la nécessité de la campagne contre les huguenots, reçut dans l'après-midi la visite des Etats qui vinrent en corps le saluer, et fut « régala » le soir d'un ballet par son beau-frère, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Les vers de ce ballet furent composés par M. qui ne refusa pas à son ami, le capitoul Guillaume d'Abbatia, d'en envoyer une copie à Peirese, en Provence (3). Voici quelques vers inédits qui furent récités fort vraisemblablement en cette

(1) D'AUMALE, *Hist. des princes de Condé*, III, 39-49. — V. aussi la lettre de Malherbe à Peirese, du 13 févr. 1615. — MARIÉJOL, Henri IV et Louis XIII, pp. 179 et 186.

(2) G., III, 306, 309, 310, et LACHÈVRE; *Deux hom.*, p. 95. — Cette dernière pièce porte dans le ms. 843, f. 103, la mention : Pour Monseigneur le Prince faisant le maître de camp.

(3) DEVIC et VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, XI, 1014. — LE VASSOR, *Hist. de Louis XIII*, éd. 1757, T. III, p. 181. — TAMIZEY DE LARROQUE, *Les correspondants de Peirese*, X, p. 11, et *Lettres de Peirese*, I, 551.

occasion, par le brillant et magnifique duc de Montmorency (1).
D'abord, pour une entrée de fous (f. 105) (2) :

V. Combien de fois ay-je pesté
 Contre ceux qui me viennent dire
 Qu'un fou recouvre la santé
 A mesme temps qu'il la désire.
 L'ardente fièvre qui m'assaut,
 Porte aujourd'hui mes vœux si haut
 Et fait leur route si hardie,
 Que j'empirerois ma raison
 Si je cherchois la guérison
 D'une si belle maladie.

Puis sous le déguisement d'un lutin, le duc s'adressa au cercle
de jeunes dames, en formant les vœux un peu libres que voici :

VI. Seroy-je toujours enfermé,
 Dans ces effroyables mazures,
 Où les siècles ont consumé
 Jusques aux pierres les plus dures.

Faut-il que le ton le plus dous
Qui puisse flatter mes oreilles,
Soit le concert que les hibous
Ajustent avec les corneilles.

Astres que le ciel embellit
De sa lumière la plus grande,
La ruelle de votre lit,
Est le séjour que je demande.

Scachés que je suis un lutin
De qui les aymables folies,
Peuvent du soir juqu'au matin,
Dissiper vos mélancolies.

(1) « Le duc de Montmorency demeura à Toulouse et pendant les divertissemens du Carnaval (de 1628), où il faisait semblant de s'amuser »... dit l'ami de M., SIMON DU CROS, l'historien du duc de Montm. (Paris, 1643, p. 147).

(2) Cf. : LACHÈVRE, p. p. 97, deux ép. pour un ballet de fous. Les ép. Pour le Quinola ; pour un empyrique, p. 96, et pour un débauché, p. 101, semblent avoir été faites pour le divertissement du 2 mars 1628. Toutes ces ép. ont été publiées pour la première fois dans le *Rec. de 1630*.

J'ai de quoy guerir vos desirs
Et ma compagnie est si bonne,
Que la nuit n'a point de plaisirs
Plus charmants que ceux que je donne.

Enfin se tournant du côté des dames âgées, il leur fit cette déclaration dépourvue de galanterie (f. 137, v.) :

VII. Arrière dames antiques
 Qui me tendés vos filets ;
 Vos rides climatériques
 Font peur aux esprits follets.
 Ma petite renommée
 Seroit bientôt diffamée
 Si je m'attachois à vous.
 On diroit que je veux estre
 Renfermé dans les vieux trous
 Des mazures de Bicestre.

Deux jours après ce ballet, Condé et Montmorency, se dirigèrent sur Pamiers, pour y briser la rébellion des religionnaires, excités par le duc de Rohan. Notons parmi les gentilshommes qui prirent part à ce siège, le duc de Cramail, l'un des plus chauds protecteurs de M. Le poète partageait les sentiments de tous ces grands seigneurs à l'égard des huguenots (1). Il voyait en eux, non seulement les ennemis de sa religion mais aussi ceux de son pays. Il écrivait vers cette époque à un ami inconnu (2) :

VIII. — Vous m'estes si précieux que s'il falloit payer de vostre mort la ruine generale de tous les huguenots de l'Europe, je croyrois avoir raison de reprocher à la fortune de nous surfaire sa marchandise.

(1) G. en publiant d'après ce ms. l'une des ép. de M. contre les protestants (III, 288), a omis de donner le nom d'un personnage noté par M. même, en marge de sa copie. Il s'agit du ministre protestant Chamier, emporté par un coup de canon, le 16 octobre 1621, sur les murs de Montauban, qu'assiégeait l'armée de Sa Majesté Très Catholique. (Cf. : BAYLE, *Dict. critique*, éd. 1740, art. Chamier).

(2) Ff. 273-274. A en juger par le conseil donné par M. à son ami de laisser au « roy la gloire d'oster au marquis d'Espinola le bruit qu'il s'est acquis d'estre le premier Capitaine qui vive », cette lettre est antérieure à fin 1630.

Ajoutons aux pièces nombreuses qui témoignent de sa haine pour les protestants, les deux ép. suivantes (f. 58, v.) :

IX. Passant qu'un soing curieux
Porte aux deux bouts de la terre,
Soubs ces lauriers glorieux
Voy le tombeau de la guerre,
De qui l'esprit malcontent
La-bas dans l'enfer attend
Avecque des rages meurtrières,
Que la secte de Luther,
Par jeusnes ou par prieres
Le face ressuciter.

*
* *

X. Ne vous estonnés pas si les cieux font les sours
Aux chants dont nostre zele implore leur secours.
Meschants seditieux, dont les ames perfides
Ne respirent jamais que meurtre et qu'attentat,
Toutes vos oraisons ont des vœux parricides.
Elles veulent tuer le repos de l'estat.

Si la réputation de M. s'établit rapidement et si, dès 1619, le toulousain d'Abbatia le plaçait au même rang que Malherbe, Ronsard et Desportes, il faut dire que ses succès lui suscitèrent beaucoup d'envieux. M. était susceptible, il se faisait une très haute idée de son talent, et menaçait de bastonnade ceux qui faisaient courir des pasquins sur son compte (f. 54, v.) :

XI. Quitte l'art des vers mesdisans
Qui te fait si jaune et si maigre,
Tu les arroses d'un vinaigre
Qui ne plaist gueres aux courtisans.
Une gresle epaisse de gaules
S'en va tomber sur tes épaules
Chaque soir et chaque matin,
Si tu ne t'empesches d'escrire
De la plume dont la satire
Fit un présent à l'Arétin.

Il était pourtant découragé de ne pas pouvoir changer sa place d'Aurillac contre une situation plus brillante à Paris. Les louanges qu'on lui adressait le trouvaient souvent abattu (ff. 275, v. 276, r.) :

XII. — Vostre lettre, écrit-il en 1628, me veut faire passer pour un des illustres du siecle, et si je voulois recevoir toutes les impressions que vous taschés à me donner, je troublerois la bonne intelligence qui est entre l'humilité et moy... Pour monstrier que ce que je dis est une confession et non pas une modestie, il suffit que vous scachiez que je ne m'entretiens plus qu'avec les arbres et les rochers, et que de crainte de publier mes impertinences et de les ouyr blamer, je ne vis plus que devant des tesmoins aveugles et muets. C'est une si forte défiance que celle que j'ay de moy-mesme que si les sentiments de nostre incomparable Cardinal estoi(en)t si peu hardis et si peu généreux que les miens, la digne qui bride La Rochelle seroit encore dans l'imagination des ingénieurs qui l'ont faite, et Malherbe auroit plus de temps qu'il n'en demande pour ajuster l'Epitafe de La Rochelle.

Malherbe qui, comme l'on sait, travaillait avec une extrême lenteur, n'eut pas le temps d'achever cette composition dont un fragment subsiste seulement (1). La mort le surprit treize jours avant la reddition de la citadelle protestante (29 oct. 1628).

Vers 1632, il semble que M. ait conçu le dessein de réunir en un volume certaines des poésies qu'il avait dispersées dans des anthologies, en y ajoutant quelques autres non publiées. L'épigramme suivante, mise en tête du volume, aurait indiqué, à la façon de certaines pièces de Martial (2), la boutique où l'on vendait son livre. Ç'aurait été celle de Toussaint du Bray, le « libraire des Espics meurs » comme Balzac le nomme d'après son enseigne.

XIII (f. 115, v.) Voy ce livre que je te donne
 Dont une moitié ne vaut rien,
 Amy lecteur, si l'autre est bonne
 Mon affaire ne va que bien.

(1) V. le fragment sur la capitulation de La Rochelle, sous le n^o CIV des Poésies de Malh. (éd. Lalanne, t. I). Cette épitaphe de la R., figure dans la lettre de Malh. à Louis XIII, publiée avec son Ode pour le Roi allant chastier la rébellion des Rochelois. S. l., in-4^o et in-8^o, 1628.

(2) MARTIAL, l. I, ép. 3 et 114.

Je me tiendray dans l'espérance
D'abaisser l'orgueil des rimeurs,
Et de faire courir la France
A l'enseigne des espis meurs.

D'autres épigrammes partent de la préoccupation de se montrer bon sujet du roi et adversaire implacable de ses ennemis. Les deux petites pièces suivantes sont, sans aucun doute, contemporaines de l'ode contre le duc de Savoie, faite en déc. 1629 ou janv. 1630. Le ton en est même plus agressif et la raillerie sur les infirmités et notamment sur la gibbosité du vieux Charles Emmanuel, en est plus injurieuse (f. 114) :

XIV. Tes sentiments sont éblouys,
Ils choquent la raison commune ;
Le grand appuy de ta fortune
Estoit l'amityé de Louys.
Tous les astres sont pour la France.
Résous ton âme à la souffrance,
Et n'espere plus qu'au trespas.
Malgré tes places les plus fortes,
Mon Prince, ira graver ses pas
Sur les montagnes que tu portes.

*
* *

XV. Vieux fourbe qui nous a trahis
Ta décadence est manifeste,
On voit déjà dans tes païs
La guerre, la faim et la peste (1).
Ce n'est pas tout, au premier jour
Tu dois espouser une tour
Du puissant monarque des Gaules ;
Ou les fers te seront pezans
Plus que la montaigne et les ans
Qui t'incommodent les espauls.

Parmi les épigrammes qui semblent avoir été destinées à ce recueil, l'une est dirigée contre un des détracteurs du poète (f. 115),

(1) Il n'y a aucune exagération poétique dans ce vers.

une autre contre un juge qui ne méritait pas la réputation d'intégrité qu'on lui avait faite (f. 129, v.). La suivante est composée d'après un procédé (1) que la veine burlesque de M. a plusieurs fois employé :

XVI. Astres de qui le pouvoir
 Regle le fuseau des Parques,
 Vos corrous devroyent pleuvoir
 Sur les mignons des monarques.
 Les estats en sont brouillés,
 Et leur pompe insupportable
 Fait que vous estes pouillés
 Comme des valets d'estable.
 Ostés leur vostre support,
 Faites que d'un mauvais sort
 Leur fortune soit régie ;
 Si vous ne les maltraittés,
 Je diroy que vos clartés
 Luisent moins qu'une bougie.

Dans l'isolement où M. vivait, des lettres affectueuses venaient souvent le reconforter, en lui attestant la fidélité des cœurs qu'il s'était attachés. Parmi ses amitiés, il faut placer au premier rang celle de Balzac. Une lettre inédite (2) que M. lui adressa vers la fin de 1628, montre qu'à cette date les deux écrivains étaient déjà très liés. Après la « grande tempeste qui faillit briser sa vie », Balzac se retira à sa campagne, sur les bords de la Charente. On pensa lui rendre service, en l'engageant à partager sa solitude avec une femme et des enfants. Aux conseils de Claude Girard, Balzac opposa des plaisanteries quelque peu cyniques, dictées par

(1) Cf. III, 110 : Muses à qui mes Resveries... et la str. 9 de l'Ode à Cléon, II, 193.

(2) Aucune des lettres de M. qui se trouvent dans les mss. de Toulouse, ne donne le nom du destinataire, ni ne porte de mention de lieu ni de date. Pour la plupart de ces missives, nous avons réussi, par suite d'une étude attentive des textes et de patientes recherches, à suppléer à ces lacunes. Nous espérons qu'on ne nous tiendra pas rigueur de ce que parfois nous ne pouvons indiquer qu'un destinataire probable ou une date approximative. Dans notre commentaire et dans nos notes, nous exposons brièvement les raisons qui nous ont guidé pour fixer la chronologie et pour préciser le nom des destinataires de ces pièces.

la sécheresse bien connue de son cœur (livre III, lettre 12, du 17 avril 1628 de l'édition in-f^o). M. chercha lui aussi à s'employer pour décider son ami au mariage. Il résulte même du commencement de la lettre ci-dessous, qu'elle n'est pas la première exhortation de M. et que l'« ermite de la Charente » lui avait précédemment opposé un refus à ce sujet.

XVII. — Puisque vous mettez le mariage au nombre des infortunes qui persécutent les honnestes gens, et qu'il est défendu à ceux dont la naissance est illégitime de prétendre à la chaire de Saint Pierre, vous parlés prophète, lorsque vous dites que vous ne fairés jamais de pape. Je suis fâché que vous soyés devenu ennemy de la plus belle partie de la société civile, et que ceste haine trouble la bonne intelligence qui a esté jusques icy entre la raison et vous. Vous avés tort de refuser des successeurs à vostre maison. A bien examiner vostre humeur, il semble que vous estes en cholere contre la durée de la nature, et que vous croyés que ce seroit faire trop d'honneur au siècle avenir que de luy donner un homme qui vous ressemblat. Il ne peut rien naistre de vous qui ne soit une félicité publique, et en l'apparence qu'il y a que la postérité aura des vices qui fairont passer les nostres pour des vertus, vostre celibat est une stérilité plus a craindre que celle de nos campagnes. Vous avés beau toutefois esclairer et tonner contre les femmes, je scay qu'elles possèdent vostre cœur et qu'il y en a une dans ceste province, à qui pour joindre vos nuits aux siennes, vous ne refuseriez pas de donner toute vostre liberté, quelque inclination que vous ayés a suyvre le parti des republicques (1). Aussy crois-je que vostre lettre n'est pas vostre profession de foy mais un jeu de vostre rhétorique, et que vous avés voulu monstrier que l'injustice meme, a bonne cause lors que vous prenéz le soin de parler pour elle. Il n'appartient de choquer le mariage qu'à ceux qui se sont persuadés que les lois ne sont que les reveries de quelques esprits melancoliques, et que la confusion ne put rien gaster en la conduite du monde. Mais pour vous, de qui le jugement put servir d'original de prudence aux ministres memes de l'estat, vous n'avez garde de vous esloigner du sentiment des sages, et de permettre aux opinions malades d'altérer la santé des vostres.

Je scay bien que les satyres contre le mariage sont fertiles en mots nouveaux, et que ceux qui prétendent en bon esprit s'accuseroyent de choquer la Court et la mode, si, en leurs conversations les mieux ajustés, ils ne tesmoigneroyent qu'ils croyent que tous les maris portent des

(1) Allusion au *Discours sur l'état des provinces unies des Pays-Bas*, dissertation républicaine que B., à l'âge de vingt ans, avait écrite en Hollande.

cornes, et toutes les femmes des adulteres... Ce caprice leur semble si beau que non contens de le debiter dans les Cabinets ou dans les ruelles de lits, ils en remplissent encore les escrits qu'ils envoient a la posterité, et les libraires sont aujourd'huy plus occupés a faire imprimer ces médi-sances, que l'histoire du siège de la Rochelle, et les panegiriques du roy et du Cardinal.... Je n'ignore pas que la nopce ne trouble bien souvent le repos des mariés, et ne leur face desirer de pouvoir retourner a la premiere condition de leur vie. Mais il faut considerer que ces repentirs ne tombent que dans les ames basses et foibles, qui ne sont capables d'aucun commandement, et qui ont besoing de curateur en quelque âge qu'ils puissent estre. Il n'y a point de doute que les familles ne soyent heureuses ou malheureuses, selon que le maistre qui les gouverne est sage ou imprudent. Il est l'intelligence qui agit dans ces petits empires, et quoi qu'on die contre la perverse inclination des femmes, elles sont telles que les mariis les font. Pour moy, je laisse pester ces jeunes fous qui ne veulent jamais se retirer de leurs debauches, ny se mettre dans un lien qui fait subsister l'ordre et la justice dans le monde. Tout ce qu'ils disent contre la nopce est une confession publique de leur peu de conduite. Ce n'est pas entre leurs mains qu'un estat si embarrassé qu'estoit le nostre, il y a dix ans, eut trouvé les prosperités dont nous jouissons aujourd'huy. Une grande coronne seroit bien pesante a une teste qu'un petit soing domestique est capable de remplir, et celuy là ne viendroit jamais à bout d'un demy Royaume de rebelles, qui ne scait se faire obeir à une femme à qui il presche incessamment. Ou en serions nous si les opinions de ces estourdis estoient generalement suyvies. Tous les biens de la terre seroyent possédés par des héritiers incertains et un enfant légitime ne seroit pas une rareté moindre que le Fenis. Défaites vous, je vous prie, de tous les sentimens qui sont contraires à ce que je vous escriis, et aymés le sacrement qui fait que vostre naissance est glorieuse à la mere qui vous a porté, et croyés que tout ce qui est dans ceste lettre part de la plus sage méditation qui ait jamais occupé... (1)

Si Balzac ne suivit pas ses conseils, M. lui-même devait plus tard chanter la palinodie. La longue et atroce maladie de sa femme atteinte de paralysie, ses « embarras domestiques », la modicité de ses revenus en comparaison de la lourdeur de ses charges, lui firent regretter parfois de s'être marié et de s'être créé des ennuis qui « effarouchaient ses Muses ». Aussi, en s'adressant

(1) Cette lettre commencée f. 267, v., se continue f. 268, r. et v., et finit f. 275, r., et 274, v.

à son ami Flotte, qui menait à Paris une joyeuse vie de garçon, lui disait-il (f. 234) :

XVIII. La douce mere des amours
 Divertit quelquefois le sage,
 Mais j'estime qu'il doit toujours
 Estre ennemy du mariage.

Flotte, il faut vivre comme toy.
Ceux qu'Hymen soumet à sa loy
Sont exposés (à) mille peines,

Pour une courte volupté,
Qu'ils cherchent dans l'obscurité
Au país des males semaines.

Si parfois il se mit d'accord avec Balzac sur l'inopportunité du mariage, il ne put jamais pardonner à son grand ami l'admiration qu'il professait pour le talent de Godeau (1). Les *Paraphrases* en prose sur les *Epîtres de Saint Paul* (Paris, 1632) avaient attiré à ce petit-maître, de la part du grand rhétoricien, d'hyperboliques éloges. Tandis que les succès obtenus par le « nain de Julie » à l'hôtel de Rambouillet, poussaient Voiture à lui déclarer, dans un rondeau célèbre, qu'il allait le châtier « comme un galant », M. était irrité de la faveur avec laquelle le Cardinal avait accueilli, en 1633, le volume d'*Œuvres chrestiennes* en vers et en prose de Godeau. Richelieu avait appris par cœur la périphrase de son *Benedicite*, et, par contre, n'avait guère semblé touché des deux magnifiques odes composées par M. en son honneur. De nombreux ennemis attaquèrent bientôt « avec très peu de respect et de defferance l'éminente vertu » du futur évêque de Grasse, ce qui provoqua, en avril 1633, l'indignation du bon Peiresc (2). Le président

(1) M. eut à cœur, jusqu'à la fin de sa vie, la préférence de Balzac pour Monsieur de Grasse. Cf. à ce sujet la l. 18 du l. XV, du 18 déc. 1645, de Balzac à M., et la l. 34 du l. XVI, du 20 nov. 1646, de B. à Girard.

(2) L'abbé Coignet, à qui nous empruntons quelques détails sur Godeau, n'a pas relevé, dans sa thèse, cet incident de la vie de son écrivain. V. à ce sujet, PEIRESC, *Lettres aux Dupuy*, II, 501.

d'Aurillac, qui passa le printemps de 1633 à Paris, fut-il du nombre de ces jaloux ? La pièce suivante nous porte à le croire (f. 141) :

XIX. Tes livres déplaisent au Dieu
 Qui monstre l'art de bien escrire,
 Et les yeux du grand Richelieu
 Ne s'amusent plus à te lire.
 Godeau, recognoy tes deffauts.
 L'esclat de tes rimes est faux,
 Ta muse n'est point raffinée,
 Et ta prose est un vain caquet,
 Dont l'éloquence effeminée
 Fait parler Saint Paul en coquet (1).

Les six derniers vers de cette épigramme figurent dans une lettre de M. (2), avec les variantes : *Denys* au lieu de *Godeau* au v. 6, et avec une autre leçon pour le v. 7 : *Ne me croy plus de tes rivaux*. Observons, à ce propos, que le volume de lettres de M. contient quelques fragments et deux poésies, qui n'ont été recueillies ni par les éditeurs de M., ni par M. Lachèvre. Nous donnons ces pièces d'après le ms. 843, en indiquant les variantes du texte imprimé dans le recueil de ses lettres. Ainsi, nous faisons remarquer que la première de ces épigrammes est dans la lettre 258 adressée à Pressac, greffier en chef du Parlement de Toulouse, tandis que dans le ms. (f. 188) elle est dédiée à Flotte :

XX. Tu veux m'acquérir de l'estime
 Flote, en quelque lieu que tu sois,
 Mais quoy, tous les vers que je lime
 Passent pour des mauvais François.

(1) M. avait mis d'abord :

 N'en déplaist au G(rand) R(ichelieu),
 Tes livres n'ont rien qui me touche,
 Je croy qu'Apollon est un Dieu,
 Qui n'entra jamais dans ta bouche.

Ce dernier vers est bien mauvais ; l'auteur s'en aperçut et refit le début de son épigr. en altérant toutefois la vérité historique.

(2) C'est la l. 95 adressée à Flotte. Les lettres de M., publiées par Flotte, en 1652 et 1653 (Paris, in-4°), portent le nom du destinataire, mais ne font aucune mention de lieu ni de date. La l. citée est certainement envoyée de Rome, le 9 mai 1636.

à son ami Flotte, qui menait à Paris une joyeuse vie de garçon, lui disait-il (f. 234) :

XVIII. La douce mere des amours
 Divertit quelquefois le sage,
 Mais j'estime qu'il doit toujours
 Estre ennemy du mariage.

Flotte, il faut vivre comme toy,
Ceux qu'Hymen soumet à sa loy
Sont exposés (à) mille peines,

Pour une courte volupté,
Qu'ils cherchent dans l'obscurité
Au pais des males semaines.

Si parfois il se mit d'accord avec Balzac sur l'inopportunité du mariage, il ne put jamais pardonner à son grand ami l'admiration qu'il professait pour le talent de Godeau (1). Les *Paraphrases* en prose sur les *Epîtres de Saint Paul* (Paris, 1632) avaient attiré à ce petit-maître, de la part du grand rhétoricien, d'hyperboliques éloges. Tandis que les succès obtenus par le « nain de Julie » à l'hôtel de Rambouillet, poussaient Voiture à lui déclarer, dans un rondeau célèbre, qu'il allait le châtier « comme un galant », M. était irrité de la faveur avec laquelle le Cardinal avait accueilli, en 1633, le volume d'*Œuvres chrestiennes* en vers et en prose de Godeau. Richelieu avait appris par cœur la périphrase de son *Benedicite*, et, par contre, n'avait guère semblé touché des deux magnifiques odes composées par M. en son honneur. De nombreux ennemis attaquèrent bientôt « avec très peu de respect et de defferance l'éminente vertu » du futur évêque de Grasse, ce qui provoqua, en avril 1633, l'indignation du bon Peiresc (2). Le président

(1) M. eut à cœur, jusqu'à la fin de sa vie, la préférence de Balzac pour Monsieur de Grasse. Cf. à ce sujet la l. 18 du l. XV, du 18 déc. 1645, de Balzac à M., et la l. 34 du l. XVI, du 20 nov. 1646, de B. à Girard.

(2) L'abbé Coignet, à qui nous empruntons quelques détails sur Godeau, n'a pas relevé, dans sa thèse, cet incident de la vie de son écrivain. V. à ce sujet, PEIRESC, *Lettres aux Dupuy*, II, 501.

d'Aurillac, qui passa le printemps de 1633 à Paris, fut-il du nombre de ces jaloux ? La pièce suivante nous porte à le croire (f. 141) :

XIX. Tes livres déplaisent au Dieu
 Qui monstre l'art de bien escrire,
 Et les yeux du grand Richelieu
 Ne s'amusent plus à te lire.
 Godeau, recognoy tes deffauts.
 L'esclat de tes rimes est faux,
 Ta muse n'est point raffinée,
 Et ta prose est un vain caquet,
 Dont l'éloquence effeminée
 Fait parler Saint Paul en coquet (1).

Les six derniers vers de cette épigramme figurent dans une lettre de M. (2), avec les variantes : *Denys* au lieu de *Godeau* au v. 6, et avec une autre leçon pour le v. 7 : *Ne me croy plus de tes rivaux*. Observons, à ce propos, que le volume de lettres de M. contient quelques fragments et deux poésies, qui n'ont été recueillies ni par les éditeurs de M., ni par M. Lachèvre. Nous donnons ces pièces d'après le ms. 843, en indiquant les variantes du texte imprimé dans le recueil de ses lettres. Ainsi, nous faisons remarquer que la première de ces épigrammes est dans la lettre 258 adressée à Pressac, greffier en chef du Parlement de Toulouse, tandis que dans le ms. (f. 188) elle est dédiée à Flotte :

XX. Tu veux m'acquérir de l'estime
 Flote, en quelque lieu que tu sois,
 Mais quoy, tous les vers que je lime
 Passent pour des mauvais François.

(1) M. avait mis d'abord :

 N'en déplaist au G(rand) R(ichelieu),
 Tes livres n'ont rien qui me touche,
 Je croy qu'Apollon est un Dieu,
 Qui n'entra jamais dans ta bouche.

Ce dernier vers est bien mauvais ; l'auteur s'en aperçut et refit le début de son épigr. en altérant toutefois la vérité historique.

(2) C'est la l. 95 adressée à Flotte. Les lettres de M., publiées par Flotte, en 1652 et 1653 (Paris, in-4°), portent le nom du destinataire, mais ne font aucune mention de lieu ni de date. La l. citée est certainement envoyée de Rome, le 9 mai 1636.

Ceux qui font corbeter Pegaze
Devant les dames d'Helicon,
Disent qu'il paraist à ma fraze
Que je suis un parfait gascon.

C'est une troupe qui s'exerce
A reprendre les bons autheurs,
Et qui ne veut point de commerce
Avecque les gladiateurs.

Que leur censure se repose
S'ils veulent vivre doucement ;
Un vray gascon n'est autre chose
Qu'un tireur d'esclaircissement. (1)

La suivante qui figure à la f. 140 de ce ms. se trouve dans la lettre 225 à Racan :

XXI. C'est un sot que mon voisin
Il peste contre la soupe,
Et met plus d'eau dans sa coupe
Que d'essence de raisin (2),
Je veux qu'un valet se pique
De menager sa barrique,
Et de reigler ses repas
Mais je condamne à la berne
Un maistre qui ne suit pas
Les plaisirs de la taverne.

C'est une imitation de l'ép. 30 du l. XII de Martial. Les deux pièces ci-dessous sont, elles aussi, des traductions ; la première (f. 172, v.) d'un endroit de l'ode 21, l. III d'Horace, la deuxième (f. 41) de l'ép. 58 du l. II de Martial :

XXII. Caton dont la sagesse estoit une merveille,
Qui le faisoit passer pour un homme divin,
Se plaisoit quelquefois de vuidier la bouteille
Et de faire nager sa vertu dans le vin.

(1) Variantes de la 258 : V. 1. Tu flattes mon peu de mérite ; V. 2. Pressac, quelque part... ; V. 3. Mais tous les vers que je medite ; V. 7. Disent qu'il faut berner... V. 8. Et que je suis un vrai...

(2) Que de liqueur...

XXIII. Dès que vous me voyés, vous me faites la moue,
Disant que mon habit est vieux et ne vaut rien,
Celuy que vous portés est meilleur je l'avoue,
Mais aussi le tailleur assure qu'il est sien.

M. a composé une série d'épigrammes où il prend à partie un méchant poète, Marc de Maillet, qu'il avait fort probablement connu à la cour de Marguerite. Il ne le raille pas seulement de ses vers obscurs et glacés, mais aussi de ses vêtements en lambeaux, de la faim dont il doit souffrir, du froid qu'il doit endurer (III. 78 et III. 220 v., var. citée plus haut; III. 102; Lachèvre, *Deux hom.* p. 94). Bien que le « poète crotté » comme l'appelle St-Amant, fût mort en 1628, M. crut spirituel de dauber encore, vers 1637, sur ce pauvre diable qui depuis longtemps avait disparu. Ce manque de tact rappelle l'acharnement des libellistes sur Montmaur, même après que ce fameux professeur de grec du Collège de France eût été enterré. Les écrivains du xvii^e siècle ne s'embarrassaient guère d'une délicatesse que, depuis, nous avons acquise.

XXIV (f. 200, v.) Mon cartier n'a point de maison
Mieux faite que celle que j'habite ;
Je m'y plais avecque raison
Il faut pourtant que je la quite.

Je ne scaurais vivre content,
Dans l'incommode voisinage
D'un sot rimailleur qui pretend
Au titre de grand personnage.

Il dit qu'on admire ses vers,
Que son nom remplit l'univers,
Que Racan l'appelle son maistre ;

Et l'haleine de cet autheur,
Ne souffre pas qu'on puisse estre
Imprudemment son auditeur.

Qu'on ne se récrie pas trop sur le réalisme brutal de ces derniers vers. Les modèles de M., Catulle (LXIX et LXXI) et

Martial (ép. 4, l. IV), ont d'une manière aussi crue, reproché à Rufus, à Viron et à Bassa l'odeur fétide qu'ils exhalaient (1).

Dans l'*Ode du Théologien* (2), commencée à la fin de 1634, achevée vers 1638, M. se moque de l'obscurité d'un écrivain qui semble vouloir cacher les choses dont il entretient ses lecteurs. Cette idée, il la jugea plaisante et la reprit, en la présentant sous différents aspects, dans un cycle d'épigrammes composées vers 1638 et dont quelques-unes parurent cette année-là, dans le mince volume de *Pièces nouvelles*, publié à Toulouse. Une épigramme inédite (f. 198, v.) se rattache à ces petites pièces :

XXV. Nos critiques les plus celebres
Ne te payent que de mespris,
Pierre ils disent que tes escrits
Sont des griffes (3) pleins de tenebres
Et que les esprits délicas
Auroient honte d'en faire cas.
Mais ces Messieurs sont tous des buses.
J'approuve ton obscurité :
Elle est nécessaire à tes muses
Pour cacher leur difformité.

Flotte, Pressac, Frémin, les amis à la critique desquels il soumettait ses productions, n'auraient pu reprocher à l'épigramme suivante (f. 95) de manquer de « pointe ». En revanche les sept premiers vers sont bien plats :

XXVI. Pierre est d'une humeur estrange,
Il s'est toujours offensé
Des amis qui l'on tancé
De s'endepter sur change.

(1) Ce sont les épigr., III, 114, *Tu veux passer pour un auteur*; III, 128, *Pour un livre de cinq cens vers*; III, 139, *Ce que ta plume produit*, et l'ép. *Ces livrets que tu dérites*, dans LACHÈVRE, *Bibliogr.*, II. — Le Théologien ainsi que toutes ces épigr. sont transcrites ff. 180-197.

(2) Cette ode a été imprimée à Dijon et ailleurs, en févr. 1636. V. une l. du 6 mars 1636 de Peiresc à P. Bourdelot dans le t. VII des *Lettres de Peiresc*.

(3) Balzac a dit : « Les griphes et les énigmes sont plus intelligibles que ses naturelles conceptions »...

Ce misérable me dit
Qu'il redoute le credit
Et qu'il est Monsieur le quite.
Il est vray, je le scay bien
Un gueux qui n'a pas la pite
Quoy qu'il doive ne doit rien.

Pendant le séjour que M. fit à Rome, en qualité de secrétaire de l'ambassadeur Fr. de Noailles, il fut l'objet d'attentions flatteuses de la part d'Urbain VIII. Il est vrai que le poète avait encensé le Saint-Père dans un sonnet (III. 88) et dans une ode (III. 304) qui, au dire de Peirese, fut jugée digne d'être traduite en latin. Cette ode au pape renferme une strophe et des images dont M. s'était servi dans une pièce laudative pour Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour. En tête de l'*Empire du Juste* (Paris, 1632) de ce prélat, M. avait placé une longue ode. Vers 1634, il composa un nouveau morceau à la gloire de son protecteur. Nous en reproduisons les stances 1, 4, 6 et 7. On pourra utilement les comparer avec certains passages de l'ode au Pape. La fin des deux pièces est presque la même.

XXVII (f. 157). Voicy le plus divin ouvrage,
Que cet age ait produit chez nous.
On ne peut sans lui faire outrage
Le lire autrement qu'à genous...

Par le mespris des creatures
Il nous attache au Créateur,
Sans doute les races futures
Diront qu'un Ange en est l'auteur...

Mais quoy, sa matière est si grande
Que s'il en parloit basement,
On l'accuseroit d'avoir faute
D'eloquence et de jugement.

Puis, c'est contre toute apparence
Qu'Athanaze ait fait cet escrit,
Il est né de la conférence
Des Anges et du Saint-Esprit.

En revenant de Rome, M. se brouilla à mort avec le comte de Noailles et son espoir de trouver à l'aide de l'ambassadeur une place à Paris, s'évanouit. Le prix extraordinaire que les Jeux Floraux de Toulouse lui décernèrent le 3 mai 1638, vint le consoler un peu de ses déboires. Mais, faute de ressources pécuniaires, les Capitouls, exécuteurs des décisions du Collège des Jeux Floraux, ne lui donnèrent jamais la Minerve d'argent qui lui était due. Deux ans (1) plus tard, dans une requête en vers qui compte parmi ses meilleures productions, il réclama sa Minerve à Bertier, premier président du Parlement de Toulouse et à Ph. de Caminade, président à la Tournelle, l'un chancelier et l'autre vice-chancelier (2) de l'institution de Dame Clémence. Pourtant, ce n'était pas à eux qu'il aurait dû s'en prendre, mais bien aux Capitouls. C'est ce que fit l'honnête Pellisson, qui ne put souffrir qu'ils manquaient de la sorte à un engagement solennel. Mais en déc. 1638, confiant dans la promesse qui lui avait été faite, M. ne songeait qu'à remercier les Jeux Floraux par des vers. Il souhaitait aussi régaler à Saint-Céré Caminade qui avait beaucoup travaillé pour son couronnement. Ce dernier, délégué par ses collègues auprès du Roi pour le supplier de ne pas créer, comme il en avait l'intention, un Parlement à Nîmes, ce qui aurait porté un tort considérable à celui de Toulouse, avait passé l'été et l'automne de 1638 à Paris. Une nouvelle députation (3) dans laquelle figuraient le premier président Bertier de Monrabe, un des protecteurs de M., Balthazar de Fraust, président aux Enquêtes, son cousin, et Victor de Frézals, conseiller-clerc en la Grand Chambre, son excellent ami, rejoignit vers octobre la délégation dont Caminade faisait partie. Ni Caminade ni Frézals ne tinrent leur promesse de s'arrêter à leur retour de Paris, à Saint-Céré. Tout déçu, il s'en plaint avec esprit dans des lettres charmantes. Voici ce qu'il dit à Caminade (f. 239, v.-240) :

(1) L'Astre qui mesure le Temps — A deux fois meury la vendange — Depuis le moment que j'attens — Vostre Pallas du Pont au change (f^o 232, v.). Le texte de 1646 (G., III, 144) porte : A six fois meury la vendange.

(2) Cf. : DUBOUL, *Les deux siècles de l'Ac. des Jeux-Floraux*, I, 349. — POITEVIN-PEYTAVI, *Mém. pour servir à l'Hist. des J.-F.*, I, 85.

(3) DUBÉDAT, *Hist. du Parl. de Toulouse*, II, 221.

XVIII. — Vous avez mesprisé le vilage ; il paroît bien que les delices de la Cour vous ont corrompu, et que vostre filosofie a fait naufrage au Louvre. Ma petite Cabane ne peut souffrir l'injustice que vous luy avés faite. Elle croyoit se rendre illustre par vostre passage et se pouvoir glorifier d'avoir logé un homme de qui la vertu est la passion des honnestes gens. Si j'eusse aprehendé qu'un toit couvert de chaume vous eust donné de l'aversion, ie vous aurois basti un chasteau qui eut disputé de la magnificence avec tous les plus superbes édifices de France et d'Italie. Vous scavés que les poetes sont d'excellens architectes, et que ce sont eux qui vous ont fait le palais de Psyché, et celuy du Soleil. La bonne opinion que j'ai eue, de croire que pour vous donner du plaisir chés moi, il suffisoit de vous faire mollement assoir dans ma petite bibliothèque sous les images d'Homère et de Virgile, et de vous y reciter le commencement des vers que ma Muse dira aux célèbres faveurs que vous luy avés faites ! Il y a six mois que je vous attens, et que cette attente fait qu'un de mes plus chers voisins (1), a passé cette demy-année sans voir sur sa table les ragouts qui avoyent accoutumé de la couvrir. Je n'ay congédié son cuisinier que d'aujourd'huy, après l'avoir gardé depuis que vous me fites esperer que vous vouliez venir voir ma solitude, où la bisque ny l'entremets n'auroyent point comparu, si vous ny eussiés esté servy que de mes officiers. Sans mentir, vous avés esté cause que ma cuisine a souvent estonné mes voisins de sa fumée, et que les (2)... qu'on vous y avoyent aprestées ont donné de l'embonpoint à tel qui en avoit grand besoing. O que vostre visite m'eût obligé ! En l'absence de M. et de M., je me fusse persuadé que c'estoit seulement pour moy que vous aviez quitté le grand chemin. Mais quelle apparence y a-t-il que ceux qui comme vous agissent dans les affaires générales, facent des voyages de compliment et se mettent en peine de chercher dans le desert la conversation d'un pauvre hermite qui, au premier jour, ne se ressouvient plus d'avoir autrefois veu Rome et Paris et qui va feuilleter son calepin pour scavoir quelle dignité c'est que celle d'un président et d'un conseiller. Mais c'est trop se plaindre ; il faut se resjouir de ce que vous avez echapé au Marets et a la place Royale, et de ce qu'il ne faut plus que je face que 25 lieues pour aller aprendre vos adventures de vostre propre bouche, et vous dire que je suis...

Voici la lettre qu'il adressa certainement à Frézals, conseiller en la Grand Chambre (f. 246) :

XXIX. — Enfin Paris vous a rendu a Thoulouse, et desormais

(1) Alex. de Castelnau, comte de Clermont-Lodève. Son château se trouve à quelques kilomètres de Saint-Céré.

(2) Mot illisible.

vostre Cours ne sera pas du Cartier de pique puce (1), mais bien du cartier des minimes. Je m'en resjouys. Je vous trouveray plustost au lieu où vous estes qu'en celuy d'ou vous venez. Puis qu'il plaist à mon destin et à Monseigneur l'Eminentissime, j'ay troqué la Court avec le village et ne vois plus le cheval de Bronze et la Samaritaine que dans les relations des misérables provinciaux qui s'en revienneut las et fatigues des promenades du Pont-Neuf. Vous aves laissé à Saint-Martin un malade qui en vous perdant a perdu le plus salutaire et le plus present remede dont il pouvoit estre soulagé (2). La goute est la lie de ses débauches que je veux appeler honestes avecque les bons auteurs. S'il veut continuer a visiter ses amys, il faut qu'il acheste des pieds tous (sic) neufs, ou qu'il en prenne a louage, s'il est vray qu'il s'en face d'artificiels. Il est important de marcher avec précaution dans le païs des entremets et des bisques, et de ne combatre pas tous les jours sous les ordres d'un Dieu qui n'est pas sobre, et qui prefere la cave au ciel (3). Je vous prie, Monsieur, de pardonner a la liberté de ma raillerie. Si vous estiez de l'humeur de ces bonnes gens qui ont autrefois usurpé la place que vous remplissés avec tant de gloire, ma lettre seroit plus severe et plus sage, et je traitterois avecque vous comme avec un senateur (4) qui ne s'est jamais peu depaysé de l'eschole et qui a creu feu mon pere aussy puissant dans l'art de la Rhétorique, que vérriblement il l'estoit dans la science qui accorde les querelles de Titius et de Manius. Quoy que vous soyés des premiers de la grand chambre, je me persuade que vous serez bien aise que je rie avecque vous comme si vous n'estiez que le dernier des enquestes, et que vostre confidence fut le principal et le plus assuré trésor de l'homme du monde qui est le plus veritablement...

Quelques mois plus trad, en juin 1639, il envoyait à Caminade, les *Capitoli* de Berni. Ce président à mortier du Parlement de Toulouse, ami de Balzac et de Chapelain, se faisait applaudir à Paris pour ses poésies françaises et se faisait appeler à Toulouse la *flou des barbes moundis* pour les vers qu'il tournait dans la

(1) Le quartier de Picpus, à Paris. Le quartier des Minimes, à Toulouse.

(2) Flotte, que Balzac et Chapelain appellent le *fameux ivrogne*, le *biberon*, le *helluon*, (du lat. *helluo*), etc... Il habitait rue de Braque, près de l'hôtel de Guise (l'actuel Palais des Archives).

(3) Cf. la dédicace de l'Ode à Flotte (III, 200) : *A Flote, le vieux Esclave — De ce Dieu qui s'ayme mieux — Sous la voûte d'une cave — Que sur le plus beau des Cieux.*

(4) Gérard de Maynard a laissé un gros et lourd recueil d'arrêts du Parlement de Toulouse. Le président de Saint-Jory disait de son collègue, qu'il aurait dû naître en Grèce au temps de Platon.

langue de Goudelin (1). Il aimait à être tenu au courant de la littérature italienne, et M., à qui tous les ans il faisait présent d'un Martial, lui avait précédemment offert les odes de Testi et des *Rime* de Della Casa.

XXX (f. 281). — Dans les affaires générales et sur un Theatre qui est éclairé de tous les yeux de ce grand Royaume, il y a de l'apparence qu'il ne vous ressouvient plus du Bernia que je vous ay promis. . . . Vous le recevrez avec ceste lettre ; je vous conseille pourtant de ne pas l'ouvrir, jusques au temps que les vacations fermeront vostre palais, et que l'entiere conquete du Rossillon laissera reposer vostre politique. Je vous plains, Monsieur, et voudrois de bon cœur vous avoir donné la moitié de ceste profonde tranquillité dont je jouys dans le village, ou je ne scaurois que d'icy a deux ans le succes du siege d'Hesdin (2) et les nouvelles que le dernier courrier vous a apportées. Mais je ne parle pas raisonnablement. Je croy que j'aye laissé mon esprit dans un epigramme que je n'ay pu achever ce matin. . . . Je vous en dirois davantage, mais Apollon me tient au colet et me force d'aller donner le dernier coup de poigne à l'ouvrage que j'ay laissé imparfait. Ce tyran ne me donne presque pas le temps de vous dire que je suis. . .

On a créé une légende romanesque au sujet des relations de M. et de Richelieu. On a prétendu qu'aussitôt après son avènement comme premier ministre, le Cardinal aurait exilé M., qu'il se serait opposé à ce qu'il vienne à Paris, etc. Nous ne ferons pas ici justice de toutes les erreurs qui ont été débitées sur ce thème. Nous ferons seulement observer qu'en 1633, M. vient à Paris pour présenter au Cardinal deux odes faites en son honneur, qu'en 1634 il lui envoie une troisième ode, celle-ci en quatrains. Constatons encore qu'en juillet 1638, il s'écrie le cœur gonflé de joie (l. 228) : « Mon Théologien (III. 165) a extremement pleu à Ferragus (c'est-à-dire à Richelieu), en la façon où je croy que vous l'avez desja veu ; cette approbation me chatouille ». A la même époque (l. 215), il est très affecté d'apprendre que des vers qu'il n'avait pas suffisamment polis étaient tombés sous les yeux de Ferragus. Au début de 1641, il prie (l. 272) le baron de Fontes

(1) DU MÈGE. *Hist. des Institutions de la ville de Toulouse*, IV, 462.

(2) Le 9 juin 1639, Condé passa en revue, à Sigean, près de Narbonne, les troupes qui devaient opérer dans le Roussillon. — Le 29 juin 1639, Hesdin, occupé par les Espagnols, fut pris par Louis XIII.

de choisir son moment pour faire voir à Richelieu l'épigramme-sonnet où il célèbre ses succès (1). Voici deux petites pièces inédites qui, elles aussi, exaltent la politique du tout-puissant ministre :

XXXI. Espagne, n'espere rien,
Et scache que ta seule terre
Sera dans le monde crestien
Le seul theatre de la guerre.

Devant qu'un lustre ait fait son cours
Il faut que ta grandeur sucumbe,
Ton peuple decroit tous les jours,
Et tes heros sont dans la tombe.

Le Conte (2) qui dupe ton Roy,
N'a pitié, prudence, ny foy
Et n'est animé que de rage.

Ton infant (3) est souvent batu,
Et n'a pas assés de courage
Pour oser aimer la vertu (fo 222).

* *

XXXII. Des que nous serons dans le mois
Qui va commencer la campagne,
Nous irons soumettre à nos lois
Toutes les provinces d'Espagne.

Elle a beau prescher la valeur
De ses cohortes bazanées,
Rien ne differe son malheur
Que la nege des Pyrénées.

Armand, que ne peut nostre roy
Avec un heros comme toy,
Prudent, genereux et fidelle.

(1) C'est l'ép. III, 60. Il avait commencé cette petite pièce à Rome (cf. : l. 93 de févr. 1636) ; elle était achevée en mai 1638 (l. 220). Après la mort de Richelieu, il mit *Jule* à la place d'*Armand* (cf. : ms. 843, fo 229) et la dédia à Mazarin.

(2) Le comte duc d'Olivarès.

(3) Le cardinal-infant Don Fernando, gouverneur des Pays-Bas.

Tes plus insolens ennemis,
Confessent que tes soings l'ont mis
Dans Arras (1) et dans la Rochelle (f. 231, v.)

Malgré toutes ces flatteries, Richelieu n'accorda pas sa protection au poète. Le Cardinal l'amusa quelque temps de vaines promesses. Puis comme M. insistait pour avoir sa récompense, il le trouva trop « quémant ». Enfin, comme Bautru et Boisrobert n'avaient pas appris à ce provincial un peu gauche, l'art de tendre la main avec grâce, l'Eminentissime répondit par des refus très secs aux placets qu'il lui fit parvenir. En voici un qui est assez ingénieux (f. 150, v.) :

XXXIII. Muses je consens que je passe
Pour vostre ennemy capital,
Hippocrene, Pinde et Parnasse
Sont les chemins de l'hospital.

La fortune me persecute
Depuis le cours de vingt hyvers ;
Il luy fasche que je ne bute
Qu'à polir seulement des vers.

Elle me tient loing de mon Prince,
Entre des brutaux de province
Dignes d'estre soulés de foin.

Quel secours faut-il que j'appelle,
Si Richelieu ne prend le soing
De me mettre bien avec elle ?

La demande suivante, plus naïve, a été faite vers 1644 (f. 233, v.) :

XXXIV. Verroy-je point avant qu'on m'ouvre
La triste porte du cercueil,
Jusqu'ou les pavillons du Louvre
Font monter leur nouvel orgueil ?

(1) Les maréchaux de la Meilleraye, de Châtillon et de Brézé prirent Arras en août 1640. — Le 16 déc. 1640, Du Plessis-Besançon, l'envoyé de Richelieu, signa un traité d'alliance avec les Cortès de Catalogne qui s'étaient insurgées contre le roi d'Espagne. Des armées françaises vinrent bientôt porter secours aux Catalans.

Me faut-il perdre l'esperance
D'admirer ce palais doré,
Qui fait le plus beau lieu de France
Du cartier de Saint-Honoré ?

^{Gr}
Grand Armand, l'unique matiere
De nos justes ravissements,
Je dois chercher mon cimetièrre
Pres de ces pompeux bastimens,

Le royal sejour de ton maistre
Ne peut estre absolument beau
Aux illustres qui doivent naistre,
A moins que d'y voir mon tombeau.

Richelieu fit jusqu'à la fin de sa vie la sourde oreille aux plaintes du poète et celui-ci, qui l'avait comblé d'éloges pendant sa vie, l'accabla d'injures après sa mort. Balzac se comporta de même. Après avoir dans son *Prince* flatté le Cardinal, il s'indigna dès 1643, dans des lettres françaises et dans des épigrammes latines contre la mémoire de « Tibère » ! Les deux amis, disciples de Malherbe, suivaient en cela l'exemple de leur maître. Au temps de la faveur de Concini, Malherbe l'avait appelé le « Dieu Pan » qui inspire la « grande bergère de France ». Le jour du meurtre du Maréchal d'Ancre, il envoya « à la malheure, *cet* excrément de la terre, *ce* monstre.... dont l'orgueil ne connaissait point de lois ». Quelques mois après avoir dédié au duc de Luynes sa traduction du XXXIII^e livre de *Tite-Live*, il fit en jouant atrocement sur le mot *aluyne* (absinthe) l'épithaphe injurieuse de « cet absinthe au nez de barbet ». M. avait de qui se réclamer pour écrire le lendemain de la mort de Louis XIII (f. 79) :

XXXV. Cy gist un Roy qui sous un prestre
Joua son indigne rolet,
Il eut cent vertus de valet,
Et n'en eut pas une de maistre.

Bien que ça et là un vers ou même une strophe reflète un talent qui s'est manifesté ailleurs avec éclat, la valeur littéraire

(1) Une var. de 14 vers de cette pièce est adressée à Sirmont (f. 234).

des poésies que nous avons reproduites, est certes loin d'être de premier ordre. Nous aurions pu augmenter l'inédit que nous offrons à nos lecteurs. Mais nous avons pensé que c'était desservir un écrivain que de publier toutes les productions qu'il a jetées sur le papier et que lui-même n'a pas jugées dignes de l'impression. Aussi nous sommes-nous attaché à choisir parmi les pièces que renferment les mss. de Toulouse, seulement celles qui présentent un intérêt littéraire ou qui peuvent nous renseigner sur les idées et sur les sentiments de M., nous apprendre certains faits ignorés de sa biographie.

APPENDICE

Géraud de Maynard, conseiller au Parlement de Toulouse, est l'auteur d'un recueil d'arrêts de cette Cour. Les *notables et singulières questions du droit écrit décidées ou préjugées par arrêts memorables de la cour souveraine du Parlement de Tholose, conférées aux jugements et arrêts intervenus sur mesmes subjects, és pays de droict escrit, et des autres Parlements et cours souveraines de ce Royaume*, parurent pour la première fois à Paris, chez R. Fouet, en 1603, en un vol. in-f°. Le privilège est du dernier jour de déc. 1602. Cet ouvrage, contenant cinq livres d'arrêts, est dédié par Géraud à ses collègues de Toulouse, par une lettre du 1^{er} janv. 1603. Cette édition des *Notables questions* fut réimprimée par le même libraire, en un seul vol. in-f°, en 1604, 1605 et 1606.

En 1608 parut à Paris, chez R. Fouet, une seconde édition des *Notables questions*, cette fois en 2 vol. in-f°. et augmentée de trois nouveaux livres. Cette addition forme la seconde partie des arrêts de Géraud. — En 1618, nouvelle édition, augmentée d'un neuvième livre, formé de 55 chapitres, mis par les héritiers de Géraud à la disposition de Gabriel Michel de la Rochemaillet, qui donna ses soins à cette publication. Ce neuvième livre, complété par des écrits et des discours tirés des mémoires de M. Pierre de Beloy, forme la troisième partie des *Notables questions*. Suit une quatrième

partie contenant les arrêts du président Antoine de Lestang et les plaidoyers de Jacques de Puymisson. Ces quatre parties forment 2 vol. in-f°. en 1618, 1 vol. in-f°. en 1628, 2 vol. in-f°. en 1638, et sont imprimées par le même R. Fouet qui, en 1603, avait publié la première partie de cet ouvrage.

L'édition de 1638 reproduit la première partie des *Notables questions* (c'est-à-dire les 5 premiers livres) d'après la réimpression de 1605, qui contient quelques pièces liminaires faisant défaut aux deux précédentes impressions. Elle donne la deuxième partie (c'est-à-dire les livres 6-8) d'après l'édition de 1608, et les troisième et quatrième parties, d'après celle de 1618. En tête de la deuxième partie figure une épître de Géraud, qui dédie à M. de Verdun, président en la cour du Parlement de Toulouse, les trois nouveaux livres. Cette nouvelle dédicace — la première, de 1603, était adressée à tous ses collègues — est datée « de Saint-Céré, le premier de septembre 1617 ». Nous n'avons pas eu entre les mains les éditions rares de 1608 et de 1618 (1) qui nous auraient permis d'affirmer avec une certitude ne souffrant aucune objection, que la date 1617 est une faute d'impression pour 1607. Nous sommes pourtant persuadé que la correction que nous avons indiquée est juste : 1° parce que Géraud est mort en 1607, ainsi que l'affirme l'un de ses petits-fils, dans l'épître dédicatoire à Louis XIV, mise en tête du traité de la *Puissance royale et sacerdotale*, ouvrage de Géraud resté en manuscrit (2) jusqu'à nos jours ; 2° parce que Gabriel Michel de la Rochemaillet dans son épître dédicatoire au chancelier du Vair, précédant la troisième partie (l. IX) des Arrêts de 1618 et datée du 6 août 1617, parle en ces termes de Géraud : « Defunct Monsieur Maynard.... donna au public, il y a quelques années.... » ; 3° parce que le 1^{er} septembre 1617, Nicolas de Verdun avait depuis plus de six ans quitté le Parlement de Toulouse. Sur les instances du nonce et des ultramontains, la Reine-régente l'avait préféré au gallican De Thou, pour le nommer, le 9 avril 1611, à la place de premier

(1) L'édit. de 1628 reproduit les pièces liminaires de 1605, mais omet de donner les épîtres et les poésies liminaires de 1608 et 1618.

(2) B. Nat. F. fr. 937 et 2270. Deux ex.

président du Parlement de Paris, restée vacante par la démission d'Ach. de Harlay.

Donc, il faut dater du 1^{er} septembre 1607, l'épître dédicatoire de Géraud de Maynard à Nic. de Verdun et retenir qu'à cette date son fils, François, prenait le titre d'avocat en Parlement, ainsi qu'on peut le constater par la poésie ci-après, placée à la suite de la lettre dédicace mentionnée. Ajoutons qu'un portrait de Géraud orne les premières impressions des Arrêts. En 1605, le poète Fr. de Rosset avait signé des stances « sur le portrait de l'auteur ». En 1608, c'est le tour de François M.

Sur le portrait de Monsieur de Maynard.

Ne dites plus que la peinture
N'egala jamais la nature,
D'autant qu'on ne peut animer,
Par l'ayde du pinceau la langue d'un image,
Si bien qu'elle puisse exprimer
Les accents de quelque langage.

Car pour faire voir le contraire
On s'est advisé de peindre
Maynard, cest oracle nouveau,
Au front des beaux escrits qui font son renom vivre,
A celle fin que son tableau
Parle par la voix de son livre.

FRANÇOIS DE MAYNARD
Fils de l'Auteur, Advocat en Parlement

